

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 29 mars 2021

Le 29 mars 2021, à 18 h, 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Anny MARTIN, Maire.

Etaient présents : 16 membres : Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Laurence DERAME, Sophie TOINET-MARECHAL, Nicolas TEREINS, Annie CARRIER, Marine WALKER, Isabelle AUDUC, Emilie BAUD, Yaniv BENSOUSSAN, Kristine KASTRATI, Aline LEGENDRE, Yannick MORETTON, Christelle ROUSSET, David ROUSSET, Philippe ZABE.

Absents : 3 membres : Jacky TONOLI (procuration à David ROUSSET), Dominique DESSEAUVE (procuration à Laurence DERAME), Cindy HADAMAR (procuration à Anny MARTIN).

Date de la convocation : 24 mars 2021.

Secrétaire de séance : Annie CARRIER.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Annie CARRIER est désignée Secrétaire de séance.

En introduction à cette séance du Conseil Municipal, principalement consacrée à des questions budgétaires, Madame la Maire souhaite faire un point sur ce qu'est un budget communal.

Le budget d'une commune se compose de dépenses et de recettes.

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget.

En effet, le budget primitif 2020 est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des modifications budgétaires supplémentaires ou rectificatives sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions)

- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD)

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...)
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. Nous trouvons aussi, une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET COMPTE DE GESTION 2020**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VOUILLOT, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2020, qui s'établit ainsi :

### ❖ Section de fonctionnement :

Les dépenses réalisées en 2020 s'élèvent à 2.111.371,95 € et les recettes à 3.357.016,40 €, avec le report de 2019, soit un excédent de clôture de 1.245.644,45 €.

### ❖ Section d'investissement :

Les dépenses réalisées en 2020 s'élèvent à 818.146,62 €, et les recettes à 1.165.366,08 €, avec le report de 2019, soit un excédent de clôture de 347.219,46 €.

Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

**Hors de la présence de Madame Anny MARTIN, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le Compte Administratif 2020 et **constate** sa conformité avec le Compte de Gestion 2020.

## **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

Suite à l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2020, conforme au Compte de Gestion de l'exercice 2020, il est proposé d'affecter au Budget Primitif de l'exercice 2021 les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

### \* Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- report en fonctionnement (compte 002) = 505.644,45 €
- excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) = 740.000 €

### \* Affectation de l'excédent d'investissement :

- report en investissement (compte 001) = 347.219,46 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **affecte** les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

\* Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- report en fonctionnement (compte 002) = 505.644,45 €
- excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) = 740.000 €

\* Affectation de l'excédent d'investissement :

- report en investissement (compte 001) = 347.219,46 €

**TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2021**

En 2021, la part de la taxe foncière bâti du Conseil Départemental, fixé en 2020 au taux de 12,03 %, est reversée aux communes, afin de compenser la perte de taxe d'habitation des communes.

Pour l'exercice 2021, il est proposé de ne pas modifier les taux des taxes communales fixés en 2020, et donc de les maintenir comme suit :

<b>Taxe communale :</b>	<b>Taux 2021</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	25,53 % (13,50 % + 12,03 %)
<b>Taxe foncière non bâti</b>	42,99 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** de fixer les taux applicables aux taxes communales pour l'exercice 2021 à :

- Taxe foncière bâti = 25,53 %
- Taxe foncière non bâti = 42,99 %

**PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

- Fonctionnement :

Le montant de la section de fonctionnement passe de 3.096.000 € en 2020 à 2.982.365 € en 2021.

Les principales dépenses pour l'exercice 2021 restent les charges de personnel et les charges à caractère général.

Quant aux recettes, elles proviennent principalement des impôts et taxes, ainsi que des dotations de l'Etat et des fonds genevois.

- Investissement :

La somme de la section d'investissement passe de 1.765.000 € en 2020 à 1.852.043 € en 2021.

Les principaux programmes d'investissement sont le lancement de la réalisation du cheminement cyclable le long du Salève, entre le Chef-lieu et le Pas de l'Echelle, et l'aménagement d'un local au Pas de l'Echelle pour la création d'un commerce.

Les recettes sont essentiellement constituées d'un virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement, d'excédents de fonctionnement capitalisés et de l'excédent d'investissement de l'exercice 2020.

Monsieur VOUILLOT présente le tableau des indemnités des élus pour l'année 2020, ainsi que le tableau du personnel communal au 01 janvier 2021 et l'état de la dette.

Monsieur ZABE le félicite pour la présentation des éléments du budget de l'exercice 2021. Il constate une légère hausse des frais de personnel, comme l'année précédente, et relève une grosse dépense en investissement, concernant le projet de réalisation du cheminement cyclable entre le Chef-lieu et le Pas de l'Echelle. Il s'interroge sur la priorité de cet aménagement.

Monsieur VOUILLOT précise que l'estimation de cet équipement est assez large, mais qu'il ne devrait pas forcément coûter si cher. Par ailleurs, il rappelle qu'une aide financière a été sollicitée auprès du Conseil Régional, au titre de la convention Air du Bassin du Genevois français, à hauteur de 70 % du coût estimatif du projet, soit une aide de 185.500 €,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions :**

- **approuve** le Budget Primitif 2021.

### **SUBVENTION AU CCAS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention**

:

- **vote** la subvention communale suivante :

- C.C.A.S. : 13.000 €

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN TENEMENT AU PROFIT DU SIDEFAGE**

Le SIDEFAGE va engager d'importants travaux dans son Unité de Valorisation Energétique (UVE) des déchets ménagers et assimilés à Valserhône, ceux-ci devant être expédiés vers d'autres exutoires pendant environ 6 mois.

Dans ce contexte, les déchets habituellement accueillis sur la station de transfert d'Etrembières, et qui continuent à l'être, ne la quittent plus, après compactage en caissons, par voie ferroviaire, mais par voie routière deux par deux via des attelages camions + remorques en direction de Valserhône depuis le 08 mars 2021, puis de Genève et Monthey à compter du 06 avril 2021.

Indépendamment de la communication liée à ce trafic routier supplémentaire, le SIDEFAGE a sollicité la commune pour la mise à disposition du délaissé de voirie devant l'ancienne gare, d'une surface d'environ 180 m<sup>2</sup> et issu de la parcelle cadastrée n° 2909, situé en face de l'entrée de la station de transfert, afin de pouvoir disposer de surfaces supplémentaires de parking pour les camions et remorques en attente.

La convention serait d'une durée de six mois, à compter du 01 avril 2021, renouvelable par reconduction expresse pour une durée à définir.

Cette mise à disposition de terrain serait à titre gratuit.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention**

:

- **approuve** la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un ténement, devant l'ancienne gare, au profit du SIDEFAGE,
- **autorise** Madame la Maire à signer cette convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* Madame LEGENDRE s'étonne de la présence d'une voiture brûlée au début de la voie allant au « Paintball ».

Il est indiqué que ce véhicule vient de Suisse, et qu'il sera évacué lorsque toutes les analyses dans le cadre de l'enquête seront effectuées.

Madame la Maire précise que cette voie appartient toujours à l'ATMB, qui doit la rétrocéder à la commune. Elle propose de trouver un nom pour ce chemin, pour l'identifier lorsque la commune en sera pleinement propriétaire.

\* Monsieur MORETTON indique qu'une personne, apparemment sans domicile fixe, circulerait sur la commune depuis plusieurs mois. Elle ferait un peu peur aux gens, serait parfois accroupie à l'arrêt de bus « Maison Blanche », et se promènerait dans le Salève.

Madame WALKER rajoute qu'elle a déjà évoqué la présence de cette personne à la police municipale.

Il est proposé que cette personne soit orientée vers la Maison des Solidarités, à Annemasse, et que la police municipale se charge de prendre contact avec elle.

\* Madame LEGENDRE souhaite savoir où en est la convention avec les camions portugais, qui stationnent en fin de semaine au Pas de l'Echelle.

Il est répondu que le projet de convention d'occupation du domaine public a été traduite en portugais, et qu'il sera transmis aux camionneurs pour validation.

\* Madame WALKER annonce qu'une voiture avec une vitre brisée stationne sur le parking du cimetière.

Madame la Maire indique qu'elle l'a déjà signalé à la police nationale.

\* Madame DERAME fait un point sur la situation du COVID 19. Un centre de vaccination a été mis en place au complexe Martin Luther King à Annemasse, et la vaccination est également possible en pharmacie, sur rendez-vous.

Un vaccinodrome devrait être implanté à la Roche sur Foron. Il serait alors nécessaire d'effectuer le recensement des personnes isolées, et de prévoir leur déplacement.

Madame LEGENDRE rajoute que le CHAL propose de vacciner les personnes de plus de 50 ans qui ont des pathologies.

Madame DERAME précise que toutes les informations seront disponibles sur le site internet de la commune.

La séance est levée à 19 h 35.

**La Secrétaire de séance**